

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Politique routière d'intérêt régional	509

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Transports,
VU le Code de la voirie routière
VU la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la ruralité,
VU le règlement budgétaire et financier modifié,
VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

ENTENDU Olivier BIENCOURT, Brigitte NEVEUX, Viviane LOPEZ, Lucie ETONNO, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 16 856 000 € d'autorisations de programme, de 18 217 700 € de crédits de paiement en investissement et de 80 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 509 : "Politique routière d'intérêt régional".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen
Abstentions : Groupe La Région en Marche

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs